

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 10/10/2023**

Le dix octobre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raphaël GUTTY troisième Adjoint. Il remplace Madame Anny COMMANDEUR, Maire démissionnaire.

En préambule, Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint R. GUTTY remercie tous les conseillers et les habitants de Moiré de leurs présences et de la confiance qu'ils ont apportée à cette nouvelle équipe. Il veut relater les faits qui l'ont amené en tant que 3<sup>ème</sup> adjoint à gérer les affaires courantes de la commune.

Lecture par Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint R. GUTTY de la lettre de Madame la Préfète du Rhône.  
(Lettre à disposition des Moiréens en Mairie)

**Déclaration de R.GUTTY :**

Le 1<sup>er</sup> septembre à 17h, j'ai été convoqué par Madame le Maire pour une réunion avec ses deux adjoints. Madame le Maire m'a remis le courrier de Madame la Préfète acceptant leurs démissions respectives et m'informe que la secrétaire de Mairie ne faisait plus parti du personnel. Elle m'a prévenu qu'un mariage aurait lieu le 29 septembre 2023 et qu'un rapport d'inspection du CDG69 était en Mairie. Madame A. COMMANDEUR, Monsieur J-D. RONGIERES et Madame C. LAPOSTOLET m'ont remis leurs trousseaux de clefs des différents bâtiments communaux et sont partis. Le 2 septembre Monsieur R. LATHUILIERE m'a remis sa lettre de démission. Je tiens à rassurer la population que l'équipe municipale restante travaille pour le bon fonctionnement de notre commune. Je tiens à remercier Mesdames A. COMMANDEUR et C. LAPOSTOLET, ainsi que Messieurs J-D. RONGIERES et R. LATHUILIERE de leurs dévouements apportés à la commune.

Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint R. GUTTY déclare la séance du conseil municipal ouverte

**Présents :** Raphaël GUTTY 3<sup>ème</sup> Adjoint, Dominique BABAUD, Klaus BALZER, Xavier BRANQUET, Nicolas CARRON, Frank VASSEUR, Jean-Marc VEYRON LA CROIX.

**Quorum atteint :** 4

**-I- DESIGNATION du ou des SECRETAIRES de SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint R.GUTTY demande qui veut être secrétaire.  
Messieurs D.BABAUD et N.CARRON seront secrétaires de séance.

**-II- APPROBATION du PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2023**

Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint R.GUTTY demande si tous les conseillers ont reçu le PV du 11 juillet 2023. Avez-vous des remarques, des observations à formuler ? Néant.  
Le PV est adopté à l'unanimité

**-III- RAPPEL de l'ORDRE du JOUR :**

- 1- Élections partielles et complémentaires
- 2- Rapport RPQS du SIVEO 2022
- 3- Rapport annuel du SAVA sur le prix et la qualité du service collectif et non-collectif 2022
- 4- Travaux des commissions
- 5- Questions et informations diverses

**-1- ELECTIONS PARTIELLES ET COMPLEMENTAIRES**

Lecture de l'arrêté par Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint R.GUTTY  
(Courrier à disposition des Moiréens en Mairie)

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 10/10/2023**

**-2- RAPPORT RPQS DU SIVEO 2022**

Le SIVEO est le syndicat des eaux de distribution d'eau potable. R. GUTTY nous lit le rapport.

(Rapport RPQS à disposition des Moiréens en Mairie)

Le syndicat a relevé des traces de résidus de PVC sur quelques installations sans danger pour la santé.

**-3- RAPPORT ANNUEL DU SAVA 2022**

Nous n'avons pas encore reçu ce rapport. Le SAVA nous le transmettra ultérieurement.

**-4- TRAVAUX DES COMMISSIONS**

-SAVA : F.VASSEUR n'a rien à signaler.

-SYDER : D. BABAUD indique qu'il existe une association CEVIDOREES « les centrales villageoises » d'aide aux communes pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Site à consulter : [cevidorees.centralesvillageoises.fr](http://cevidorees.centralesvillageoises.fr). Important, Cevidorées est en partenariat avec la société solidaire Solarcoop qui intervient aussi bien pour les communes que pour les particuliers, et qui protège contre les arnaques en tout genre. Solarcoop vous mettra en relation avec des installateurs, vous conseillera et suivra les travaux. L'étude est gratuite, mais il vous sera demandé un don de 20 € pour une association luttant contre la précarité énergétique.

F.VASSEUR nous indique l'existence de documents sur le sujet à la Mairie.

-SIVU Jean BOREL : K. BALZER nous indique la construction d'un nouvel EHPAD au Val d'Oingt en compensation de la destruction des anciens bâtiments vétustes et hors normes. K. BALZER nous informe du temps excessivement long des réunions qui parlent souvent de gros budgets sans pouvoir en débattre. K. BALZER a signifié au SIVU qu'il était anormal que l'entreprise de déconstruction exige un délai strict pour le démantèlement de l'ancien bâtiment avec des pénalités de retard, alors que dans le même temps l'entreprise chargée de la reconstruction n'a pas d'échéance prévue ni de pénalités bien identifiées.

-Communauté de Communes, CCBPD :

R.GUTTY nous lit le rapport du CCBPD

(Rapport à disposition des Moiréens en Mairie)

- COPIL, COmité de PIlotage :

X. BRANQUET nous indique qu'une réunion a eu lieu pour la revalorisation de la voie du Tacot (morguières, cadoles, passages à talons, étangs, etc...) Un budget devrait être alloué.

A ce propos, quelques Moiréens ont débroussaillé des passages à talons cadastrés, à savoir ceux partant de :

. La voie du Tacot en direction de l'impasse Lanfert ;

. La voie du Tacot en direction du Thalebard ;

. La Chanaz en direction du cimetière.

Le passage reliant la Chanaz au Charmetton sera sécurisé ultérieurement.

- Bâtiments (D. BABAUD) :

1) EGLISE :

. Le 12 septembre, l'entreprise BODET est intervenue pour changer les trois moteurs des cloches pour un montant de 5 458,80 €. Une subvention de 2 274 € a été demandée au Département.

. Le 20 septembre, la société 3D Protect est intervenue pour sa prestation annuelle d'éradication des mouches.

. Le 7 octobre quelques Moiréens ont réalisé un nettoyage de l'église en prévention d'une prochaine cérémonie. A cette occasion, nous avons pu constater des infiltrations d'eau dues à un trou de la toiture et des joints défectueux aux vitraux.

. Attente de validation du devis de 1 701,97 €, de l'entreprise Jean GOBBA pour le remplacement d'une vitre cassée.

2) APAVE : Le 28 septembre, plusieurs préconisations ont été émises lors du contrôle des bâtiments communaux, notamment l'appareillage de sécurité électrique. La plupart sont des problèmes d'éclairage de blocs d'issues de secours

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 10/10/2023**

3) CDG69 : Une visite de contrôle hygiène et sécurité a eu lieu le 29 juin 2023 pour les agents locaux de la mairie et du local technique (secrétaire et cantonnier). Des recommandations sont à envisager : formation, gardes corps mezzanine, rampe d'escaliers, Rack de rangements ... En conclusion la priorité est la réparation du tuyau du poêle à bois du local technique.

La nomination au prochain conseil d'un assistant de prévention, permettra de gérer les dysfonctionnements relevés par l'APAVE et le CDG69. Pour ce faire, le Maire instruira une lettre de cadrage pour définir ses missions et produira un arrêté.

- Voiries (D. BABAUD, R.GUTTY, F. VASSEUR) :

Route du Bois des Fées. Du 4 au 8 septembre 2023, l'entreprise THIVENT a réalisé des travaux d'amélioration de la route avec l'application d'un enrobé bicouche. La Communauté de Communes prend en charge la totalité des travaux.

F. VASSEUR nous explique que la difficulté de ce dossier était de trouver un accord pour le partage des frais de la réfection de la route entre deux communes Moiré et Theizé.

A travers la commune. En septembre l'entreprise SIGNAL 71 a finalisé les travaux qui consistaient à installer des balises, des panneaux et à réaliser de bandes blanches et zébras au sol, pour un montant de 3.925,92€.

Epareuse. Un deuxième passage est prévu par l'entreprise BARBOLAT.

Déneigement : R. GUTTY nous informe que la lame de déneigement a été vendue.

F. VASSEUR pense que l'entreprise LAGOUTTE est titulaire du contrat. A vérifier.

Le stock de sel de déneigement est suffisant, c'est le cantonnier qui assure la répartition des bidons de sel à travers les hameaux.

- CCAS (D. BABAUD) :

- Suite à la cérémonie du mariage de leur fils Lucas, Madame et Monsieur BAILLY Marc ont effectué un don de 300,00 € pour le CCAS de Moiré.

- Anne LEROUX, adjointe à la Mairie de Bagnols faisant partie du CCAS, a contacté D. BABAUD afin de connaître nos souhaits en matière de repas ou paniers pour nos aînés. Nous avons actuellement 49 aînés de 70 ans et plus dont 31 aînés âgés de 75 ans et plus. Nous proposons donc le repas aux 70 ans et le panier ou repas aux 75 ans. Les invité ou conjoint paieront leurs repas.

#### **-5- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Recrutement d'un(e) secrétaire de Mairie : R. GUTTY propose d'utiliser le CDG69 pour recruter un(e) secrétaire 14 heures par semaine (équivalent au temps de l'ancienne secrétaire). Ce mode de recrutement coûte forfaitairement 1 000 €, mais il a l'avantage de recruter un employé aguerri en secrétariat de Mairie et de garantir l'impartialité du choix de l'agent.

- R. GUTTY nous informe qu'un nid de frelons a été détruit sur Moiré.

- R. GUTTY programme avec les membres du conseil une réunion de la commission urbanisme, le 18 octobre à 18h00 salle du conseil à la Mairie, pour étudier la réhabilitation envisagée par un cabinet d'architecture de la maison de Monsieur Lucien GROS.

- R. GUTTY nous informe que les demandes de Jérôme GUTTY pour la construction d'un hangar agricole et de Monsieur Armel PAGNON pour la construction d'une piscine ont été acceptées par le service instruction de la CCBPD.

- N. CARRON a récupéré le dossier Internet et téléphonie de la Mairie. Il nous explique la multiplication des contrats actuels :

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 10/10/2023**

- . l'un pour la téléphonie, passé avec Orange sur une ligne physique, pour un prix onéreux de 90 €/mois avec une limite d'appels à 2h00 ;
- . l'autre pour l'Internet, passé avec la société EPARI reprise par Infra Corp, pour un prix raisonnable d'environ 400 €/an.

Il nous suggère de prendre contact avec SFR afin d'étudier une connexion fibre en rassemblant l'Internet et la téléphonie, et de comparer les services avec la possibilité d'obtenir un boîtier 4G en cas de panne Internet. Nous sommes limités dans le temps, cette décision doit intervenir avant le 27 octobre 2023 (date à partir de laquelle l'Internet revient à la charge de la commune du fait du rachat du réseau câble EPARI par Infra Corp).

- R. GUTTY nous indique que la cérémonie du 11 novembre se fera à Moiré. R. GUTTY a réservé la fanfare de Theizé, K. BALZER et D. BABAUD s'occuperont de la gerbe, des boissons et des brioches pour le vin d'honneur. Les membres du conseil avec l'appui de quelques Moiréens organiseront l'accueil.

- K. BALZER se souvient d'une époque où il se passait toujours quelque chose à Moiré, concours de boules, de coinches, d'épouvantails, LOTO, il aimerait réveiller notre village avec l'intervention des groupes de musiciens (jazz, blues, rock, chanteurs à textes) ou de troupes de théâtre. La Chapelle se prête bien à ce genre d'exercice.

D. BABAUD pense que pour la viabilité de ces manifestations, le prêt de la salle devrait être proposé à titre gratuit en fonction de leurs disponibilités.

F. VASSEUR trouve ces idées bonnes et indique que l'équipe du comité des fêtes est très demandeuse de telles actions. A suivre.

- K. BALZER cherche à développer la culture sur Moiré avec un lieu dédié des ateliers de lecture, DVD, documentaires, jeux. Il rappelle que la bibliothèque de Bagnols est en lien avec la bibliothèque de Lyon où il est possible d'emprunter divers supports.

- F. VASSEUR demande si la fête du 8 décembre aura lieu, tout le conseil est favorable à cette proposition.

*Monsieur Raphaël GUTTY, troisième adjoint, reprend toutes les délégations en attendant de nouvelles élections partielles et complémentaires. Il est de ce fait habilité à signer ce Procès-Verbal.*

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

En fonction du résultat des élections, soit les mardis 21 ou 28 novembre à 19h00

Séance levée à 20h30

Le troisième Adjoint,  
Raphaël GUTTY

Secrétaire de séance,  
Dominique BABAUD

Secrétaire de séance,  
Nicolas CARRON



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. BABAUD', written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. CARRON', written over a horizontal line.